

Par courriel
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Adoption du règlement no. 30

AVIS EST DONNÉ que le conseil d'administration du Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue a adopté, lors de la séance du 12 février 2024, le règlement portant le numéro 30 intitulé « **Procédure d'examen et traitement plaintes formulées par les élèves ou leurs parents** ».

Le règlement entre en vigueur le jour de son adoption le 12 février 2024 et vous pouvez le consulter sur le site Internet du Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue.

Donné à Ville-Marie, le 14 février 2024

Myriam Ramos
Secrétaire générale